

PRÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avec publication de l'étude d'impact

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Société CROC'MET

Commune de La Crau

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL, en date du 22 décembre 2017, une enquête publique est ouverte du 29 janvier au 1^{er} mars 2018 inclus. Elle concerne la demande d'autorisation d'exploiter par la Société CROC'MET, dont le siège social se situe avenue de Bréguet, ZAC de Gavary à La Crau (83260), une installation de collecte, transit, tri et regroupement de déchets de toute nature à cette même adresse. La demande, réceptionnée le 22 septembre 2016, a été complétée le 1^{er} juin 2017.

Ces activités sont répertoriées aux rubriques 2710-1.a, 2713-1, 2718-1 et 2791-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, pour lesquelles elles relèvent du régime de l'autorisation.

Les activités de transit, regroupement et tri de déchets de diverses natures, dangereux et non dangereux, réalisées par la société SARL CROC'MET ont fait l'objet d'un récépissé de déclaration délivré par la préfecture du Var le 11 octobre 2013. Dans le cadre de son développement, cette société projette d'augmenter le volume de ses activités sans extension spatiale. Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et compte tenu de l'accroissement des activités, la société CROC'MET relève désormais du régime de l'autorisation, prévu à l'article L 512-1 du code de l'environnement, au titre des rubriques sus-visées. Elle a donc déposé une demande d'autorisation à la préfecture du Var afin de régulariser cette situation.

Le dossier, assorti d'une étude d'impact, d'une étude de dangers et de l'avis de l'autorité environnementale consultée en amont de la présente enquête, est déposé en mairie de La Crau, située boulevard de la République à La Crau (83260), pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables (du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Il est, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Environnement / Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques ICPE),

- de manière dématérialisée sur un poste informatique, à la mairie de La Crau, aux jours et heures d'ouverture au public.

M. Marc SOREL, Lieutenant-colonel de Gendarmerie (e.r.), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie de La Crau :

le lundi 29 janvier 2018.....de 9H00 à 12H00

le mardi 6 février 2018.....de 14H00 à 17H00

le mercredi 14 février 2018.....de 14H00 à 17H00

le vendredi 23 février 2018.....de 9H00 à 12H00

le jeudi 1^{er} mars 2018.....de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

Un registre sera tenu à la disposition du public en mairie de La Crau sur lequel les observations, propositions et contre-propositions pourront y être consignées. Celles-ci pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de La Crau ou par voie électronique à l'adresse suivante : crocmet-lacrau-epvar@administrations83.net.

À l'issue de l'enquête, le Préfet du Var, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute personne pourra prendre connaissance en Préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de La Crau, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site de la Préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès du pétitionnaire ou du bureau de l'environnement et du développement durable de la Préfecture du Var (avenue du 112^{ème} RI – CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).